



>>> **Numéro spécial Iufm** <<<

Avenir des IUFM Intégration..... ou désintégration dans l'université?

Dernière minute
Le HCE vient de faire ses recommandations
(voir en page 4)

Alors que la question de fond était celle de savoir de quels enseignants la nation avait besoin et de quelle formation professionnelle ces enseignants devaient bénéficier, l'unique réponse apportée par la loi Fillon a été une réponse de structure que le SE-UNSA a alors jugée hasardeuse.

Car l'enjeu est bien celui de la professionnalisation. Il aurait alors fallu aborder les questions de fond comme celle de la durée de la formation, celle de la formation des formateurs, celles des stages dans les établissements, celle de l'alternance théorie- pratique, celle de la place, du contenu des concours et de la validation de la formation etc

Ce débat a été esquivé et la loi qui doit maintenant s'appliquer pose beaucoup de questions, aujourd'hui sans réponse, alors même que le ministre annonce les premières intégrations * pour le 1^{er} janvier 2007.

D'ici là , deux étapes essentielles doivent être franchies. La première est celle de l'élaboration du cahier des charges de la formation qui constituera la feuille de route des universités. Elle leur servira de support à l'élaboration, avec les IUFM, des plans de formation initiale. C'est une fois les propositions du HCE connues que débutera la phase active de la concertation et de l'élaboration du texte définitif. Ce cahier des charges devra à la fois définir le tronc commun de la formation initiale des enseignants et prendre en compte la diversité des situations d'enseignement. Il devra aussi clairement s'inscrire dans un cadre de professionnalisation de la formation en précisant l'indispensable complémentarité entre la théorie et la pratique.

Pour le SE-UNSA, ce texte devra être fortement charpenté pour s'imposer aux universités et ainsi garantir la cohérence de la formation sur l'ensemble du territoire. Il devra préciser et reconnaître les spécificités des différents corps d'enseignants concernés.

Le second enjeu est structurel. Les modalités de l'intégration des IUFM dans l'université ne sont toujours pas connues. La loi précise que l'IUFM doit être intégré dans une seule université. Or dans la plupart des académies plusieurs universités vont être en concurrence. Quels seront les critères de choix ? Quant aux questions de gouvernance, elles ne sont pas résolues : quel sera la composition du conseil d'administration ? Quelle y sera la place des personnels ? De quelle autonomie budgétaire disposera l'IUFM intégré ? Quelle Place lui sera-t-il faite dans les conseils d'université ? Comment sera organisé le lien avec la recherche ?

Le risque de la dilution des IUFM dans l'université est réel. Elle va désormais avoir la responsabilité de former des fonctionnaires et c'est précisément dans ce cadre que l'Etat doit clairement délimiter le périmètre et l'autonomie d'action des IUFM.

SOMMAIRE

**P1
Quel avenir pour les IUFM?**

**P2
L'enjeu de la
professionnalisation
La gouvernance
Les sites départementaux**

**P3
La professionnalisation
centrée sur l'élève
Les concours
Le master
La certification des
formateurs**

**P4
Les propositions du HCE**

Christian CHEVALIER

Secrétaire national chargé de la formation



L'enjeu de la professionnalisation de la formation initiale des enseignants

La professionnalisation de la formation devrait constituer un des enjeux essentiels de la réforme en cours.

Le futur cahier des charges de la formation des enseignants devra tracer des pistes et organiser cette formation professionnelle dans un cadre désormais universitaire.

Le risque de la dilution est réel

Le risque de voir la formation des enseignants diluée dans l'université existe.

En effet, si les compétences de l'université en matière disciplinaire sont réelles, on peut s'interroger sur sa capacité à développer et à renforcer la formation professionnelle des enseignants.

Car désormais, l'université va se trouver confrontée à deux exigences nouvelles pour elle : la première sera de former l'ensemble des personnels enseignants d'éducation et d'orientation dans leur diversité c'est-à-dire aussi bien les certifiés que les professeurs d'EPS, les professeurs des écoles, les CPE ou les PLP.

La seconde va être de former de futurs fonctionnaires, avec les contraintes que cela impose, ce qui constitue une situation tout à fait inédite.

La tentation du « tout terrain

L'autre risque est celui de la tentation du « tout terrain » qui pourrait constituer la réponse unique et simpliste à la question de la professionnalisation.

Cette tentation idéologique de considérer que la meilleure façon d'apprendre un métier est de se « frotter » aux praticiens et de reproduire des gestes professionnels de façon mécanique, est bien réel. Ajoutez à cela une obsession budgétaire de faire des économies de moyens et rien n'exclut que le ministre annonce un allongement de la durée des stages en responsabilité.

Le cahier des charges devra éviter tous ses écueils. Pour le SE-UNSA, il doit organiser l'équilibre entre la formation théorique et pratique. Il doit préciser l'articulation, la complémentarité indissociable entre les deux. La seule réponse du tout terrain n'est pas acceptable.

D'autant qu'elle pourrait faire des enseignants de terrain les seuls formateurs de proximité des stagiaires alors qu'un tel dispositif montre aujourd'hui ses limites dans le second degré. Pour le SE-UNSA, on ne peut pas s'improviser formateurs d'adultes et la formation des formateurs constitue aussi un défi à relever.

Une formation trop courte

Mais au final, cet exercice de rénovation de la formation professionnelle des enseignants sera d'autant plus difficile que sa durée n'a pas été modifiée. On continue à demander aux IUFM de former à un

métier de plus en plus complexe, de plus en plus difficile, de plus en plus exigeant en seulement 36 semaines, dont une partie importante est consacrée aux stages dans les écoles et établissements. Dans ces conditions, cette mission est impossible.

Les connaissances académiques ne suffisent plus pour être enseignant. Enseigner est un métier difficile qui nécessite une formation professionnelle ambitieuse. Ce choix est un choix politique qui doit engager la Nation.



La gouvernance de l'IUFM: un enjeu démocratique

Affirmer l'autonomie des IUFM dans l'université

La nouvelle structure et la gouvernance des IUFM sont un enjeu démocratique. Pour le SE-UNSA, ils doivent disposer d'une autonomie affirmée au sein des universités.

Elle doit garantir les moyens de fonctionner, éviter une dilution dans l'université et permettre d'assurer au mieux leurs missions de formation professionnelle des enseignants. Cette autonomie concerne notamment le budget qui doit être clairement identifié mais aussi la capacité de l'IUFM à recruter ses équipes de formateurs.

La démocratie interne doit être la règle

Deux autres aspects constituent un enjeu de taille en terme de fonctionnement démocratique. Il s'agit de la composition des conseils d'administration et de la place des IUFM dans les conseils d'université.

Ces deux instances sont des lieux de décisions en matière d'orientation et de budget. Dans les conseils d'administration, au delà des représentants institutionnels naturels que sont les membres désignés des universités, de l'IUFM ou des collectivités territoriales, la place qui sera accordée aux représentants élus des personnels donnera le ton.

Ce sera la même chose dans le conseil de l'université d'intégration. Les IUFM doivent y obtenir la place qui leur revient pour, dès leur intégration, peser notamment sur les décisions concernant la formation des enseignants.

Un cadrage national est nécessaire

Sur ces deux questions, le SE-UNSA exige un cadrage national. Il ne serait pas acceptable que selon les universités de rattachement les règles démocratiques de prise de décision soient à géométrie variable.

➔ Les antennes départementales menacées ?

L'intégration dans l'université, porte en germe le risque de voir disparaître les petits sites départementaux. La tentation va être grande pour l'université, qui n'a jamais été un chantre de la délocalisation et de l'aménagement du territoire, de les fermer pour des raisons d'économie et de rationalisation.

Pour le SE-UNSA, les antennes départementales doivent être impérativement maintenues et renforcées avec l'appui des collectivités territoriales, notamment les conseils généraux, qui, depuis leur création, ont joué le jeu en rénovant, en équipant les locaux, créant ainsi des pôles performants de formation initiale et continue.

? Une professionnalisation centrée sur l'élève

La définition d'un cahier des charges de la formation, couplée à l'intégration des IUFM dans les universités, va-t-elle améliorer qualitativement la formation des enseignants ? Pas si sûr !

Cette amélioration ne sera possible qu'à la condition de tenir compte des exigences d'une formation professionnelle de haut niveau.

Les premières déclarations du ministre qui valorisent exclusivement les stages en responsabilité, ne sont pas encourageantes de ce point de vue.

Une formation en alternance

Le risque est grand d'aboutir en fait à une simple juxtaposition de savoirs universitaires déconnectés des réalités scolaires et d'une forme de compagnonnage très éloignée d'une véritable formation en alternance. Il ne suffit pas de s'imprégner des réalités et des contraintes du terrain. Il faut pouvoir ensuite en tirer partie.

Pour cela avoir les connaissances professionnelles relatives aux didactiques des disciplines, processus d'apprentissage des élèves, à la conduite et à la régulation d'un groupe d'enfants ou d'adolescents, à la place et au rôle des parents etc. Cela suppose de consacrer au développement des compétences professionnelles une place prépondérante dans la formation initiale.

Le stage sur le terrain avec un encadrement satisfaisant est un point d'ancrage qui permet, pour l'analyse des pratiques, de développer les compétences dont le futur enseignant aura besoin.

? Concours et professionnalisation

La logique du LMD va avoir des répercussions sur le parcours de formation des futurs enseignants. L'université va être le seul opérateur de la formation des enseignants. Cela va permettre une mise en perspective et en cohérence de la formation de l'entrée à l'université, en passant par le concours, la formation initiale, le master, la formation continue et la recherche.

Durant le parcours de licence, les modules de préprofessionnalisation validés par des crédits ECTS sont appelés à se développer permettant aux

Augmenter sa durée n'aboutit pas automatiquement à une amélioration de la formation.

Une formation qui identifie les compétences des enseignants

Dans le processus engagé avec le cahier des charges, l'identification des compétences de l'enseignant est une étape obligée. C'est pourquoi nous demandons l'établissement d'un référentiel comprenant les compétences de l'enseignant est une étape obligée.

C'est pourquoi nous demandons l'établissement d'un référentiel comprenant les compétences communes à tous et des compétences diversifiées selon le niveau et lieu d'exercice. Exercer en collège ou en lycée général n'exige pas tout à fait les mêmes compétences. Faut-il rappeler que la prise en compte du socle commun de connaissances et de compétences pose une problématique nouvelle ? Enseigner en ZEP, prendre en charge des élèves de CLIS ou en UPI nécessite également des contenus spécifiques.

Le référentiel agira en quelque sorte comme un fil à plomb pour la détermination du cahier des charges. Il permettra également d'y voir un peu plus clair s'agissant des exigences que l'Etat employeur exprime aujourd'hui trop confusément à l'égard des enseignants.

Par exemple, sera-t-il établi clairement que les futurs enseignants doivent pouvoir analyser les difficultés des élèves et leur apporter, sous forme de remédiations, l'aide adéquate ? La question n'est pas anodine.

étudiants d'entrer en contact avec la réalité du métier et de vérifier ainsi la validité de leur choix d'orientation.

Un tel renforcement de la préprofessionnalisation pose la question du contenu des concours, de leur place et de celle de la durée de la formation après la licence. Ils ne pourront pas longtemps ignorer les nombreux étudiants qui auront validés des modules de préprofessionnalisation et devront proposer, en complément des épreuves disciplinaires indispensables, des aspects plus professionnels du métier.

Sa prise en compte en formation initiale se situe au carrefour des formations générales et disciplinaires et doit permettre d'établir une professionnalité de l'enseignant centrée sur l'élève.

➔ Certification des Formateurs de terrain

La formation professionnelle des enseignants passe par des équipes pluri catégorielles de formateurs dans lesquelles les formateurs de « terrain doivent être identifiés, formés et reconnus.

Leurs compétences doivent être validées par une certification reconnaissant leur aptitude à recevoir, à suivre et à évaluer des stagiaires dans le premier comme dans le second degré.

En effet, on ne s'improvise pas formateur d'adultes. Cette formation doit aussi avoir un caractère universitaire. Elle doit pouvoir intégrer des éléments de VAE.

Rien ne serait pire que de réduire les formateurs de terrain à des praticiens « sous traitants » de la formation des futurs professeurs, les isolant ainsi des autres formateurs de l'IUFM.

➔ Un Master professionnel

L'intégration des IUFM dans l'université pose désormais la question de la validation universitaire de la formation des enseignants dans le cadre du LMD.

Pour le SE-UNSA, cette évolution doit rapidement conduire les universités à délivrer à l'issue de la formation initiale un master professionnel « métiers de l'enseignement ». Pour cela, les deux années après la licence doivent être validées par des crédits ECTS. Cela qui pose de fait la question de la place du concours.

Ce master devra concerner la totalité des formations des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation, dans leur diversité. Il doit aussi permettre à ceux qui le souhaitent de poursuivre sur un master « recherche ».

Cette délivrance d'un master devrait permettre à terme faciliter la mobilité professionnelle des personnels, via des dispositifs « passerelle ».



Cahier des charges: les propositions du HCE vont dans la bonne direction

Le HCE vient de remettre ses recommandations au ministre. La phase active de discussion avec les organisations syndicales va démarrer et doit aboutir à la rédaction d'un texte définitif qui devrait être soumis au Conseil Supérieur de l'Education à la mi-décembre.

Le 2 novembre, le HCE a remis au ministre ses recommandations sur « la formation des maîtres ».

Ce document d'une vingtaine de pages fixe les grandes orientations pour la formation des maîtres dans le cadre de l'intégration des IUFM dans l'université. Il s'agit d'un document dense qui sans être révolutionnaire va dans la bonne direction notamment en ce qui concerne la professionnalisation de la formation.

Nous souhaitons le voir évoluer sur un certain nombre de points. Ce sera l'objet des discussions à venir avec le ministère.

Les principaux aspects à retenir

La professionnalisation au cœur des évolutions proposées.

Pour le HCE, « *enseigner est un métier; de bonnes connaissances disciplinaires ne suffisent pas à faire un bon enseignant* ». Il propose de raisonner en terme de compétences professionnelles des enseignants. Sans renier la nécessité de dominer sa discipline, le HCE considère que d'autres compétences professionnelles doivent être apportées lors de la formation initiale des enseignants. C'est ce que le SE-UNSA revendique depuis plusieurs années.

La formation initiale doit prendre en compte la logique du socle commun.

La formation initiale devra permettre aux enseignants de contribuer à la maîtrise des compétences du socle par tous les élèves. Cela requiert « *plus d'interdisciplinarité, un travail d'équipe, une autre pratique de l'évaluation, un enseignement différencié, etc.* »

La formation des enseignants s'inscrit dans la logique européenne du LMD.

Le HCE propose que la formation initiale des enseignants ouvre droit à des crédits ECTS. Pour nous, cette proposition s'arrête en chemin. Nous revendiquons une formation diplômante avec la délivrance à l'issue de la formation d'un master professionnel. Ce que propose le HCE ne peut pas être une fin en soi.

La deuxième année de formation doit être plus longue.

Le HCE a travaillé dans le cadre contraint du schéma actuel (une

année de préparation au concours suivie d'une année de formation en alternance pilotée par les IUFM). C'est dans ce cadre qu'il propose d'allonger la formation initiale :

>>> En aval : lors du parcours de licence, les étudiants se destinant à devenir enseignants se verraient proposés des modules spécifiques

>>> En amont : l'année en IUFM serait allongée en commençant fin août, ce qui permettrait de préparer les stages en responsabilité dans le premier comme dans le second degré **ET** la formation initiale se poursuivrait lors des deux premières années après la titularisation. Dans cette optique, le HCE demande que les stagiaires soient titularisés dans les académies où ils ont effectués leur formation. Si le SE-UNSA est favorable à des concours nationaux avec affectation académique, nous considérons que l'essentiel de la formation initiale doit se dérouler après la licence. Qui plus est, une telle recommandation du HCE pose la question de la création des moyens nécessaires au remplacement des néo titulaires lors des stages de formation au cours de ces deux premières années de titularisation.

Les contenus des concours seraient modifiés.

Le HCE propose de modifier le contenu des concours. Il recommande que l'épreuve sur dossier des CAPES, CAPLP (disciplines d'enseignement général) et CAPEPS ne comprenne ni question didactique ni question administrative. Cette épreuve devra être conçue « *comme un entretien qui permette d'évaluer un candidat, quelle que soit sa discipline, sur certaines qualités indispensables de l'enseignant : les capacités de lecture et d'argumentation (à partir d'un ou deux textes à analyser dans un premier temps, avant un échange ouvert avec le jury), la culture générale et l'ouverture d'esprit, l'aptitude* ». Nous revendiquons une modification des concours. Ces propositions vont dans ce sens.

Faire confiance aux universités...

Le HCE propose de laisser « aux universités le soin d'élaborer des plans de formation qui permettent d'atteindre les objectifs fixés, c'est-à-dire de construire les compétences professionnelles du métier d'enseignant » sans fixer de cadrage horaire par exemple. Nous

sommes en désaccord avec cette proposition. En effet, l'université va désormais avoir la charge de former des fonctionnaires stagiaires. Nous estimons que dans ce cadre particulier l'Etat Employeur ne peut laisser les universités organiser la formation des enseignants à leur guise. Nous demandons un cahier de charges suffisamment prescriptif pour s'imposer aux universités et garantir la cohérence de la formation sur l'ensemble du territoire.

Le HCE propose de rendre la formation continue obligatoire.

C'est une revendication du SE-UNSA.. Nous soutiendrons cette proposition auprès du ministère et nous demanderons que les moyens nécessaires y soient consacrés.

Des équipes de formateurs pluri catégorielles.

Le HCE insiste sur le fait que « tous les formateurs, sur le terrain et en IUFM, travaillent ensemble ». Il souhaite que « *Tous les formateurs, quel que soit leur statut, doivent avoir une expérience directe ou une connaissance des classes d'aujourd'hui* ». De même, il recommande la mise en œuvre d'une véritable politique de formation des formateurs. Nous devons être particulièrement vigilants à ce que l'université considère bien les formateurs de terrain comme des formateurs à part entière.

Un référentiel de compétence unique.

Pour le HCE « *Les professeurs des écoles et les professeurs des collèges et lycées sont tous des « professeurs ».* Cette unité du métier au-delà des particularités fortes propres à chaque niveau d'enseignement justifie un seul référentiel pour tout type d'enseignant ». Nous souscrivons à un tel référentiel qui ne peut que renforcer la conception du métier d'enseignant que nous avons et favoriser la mobilité professionnelle.

